



D.2021.10.20.2.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 20 Octobre 2021

2 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

2.1 – Désignation d'un représentant de Tisséo-Collectivités (SMTC) au sein de Tisséo-Voyageurs (Régie-Tisséo)

L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que Monsieur Philippe PERRIN ayant démissionné de ses fonctions de membre du Bureau du SMTC et par conséquent de ses fonctions d'administrateur au sein de la Régie-Tissé, son poste est devenu vacant.

L'article 4.2 des statuts de la régie-Tissé prévoit que la désignation d'un membre du Conseil d'Administration de Tisséo-Voyageurs s'effectue par le Comité Syndical sur proposition de son Président.

Il est donc nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration de la Régie-Tissé.

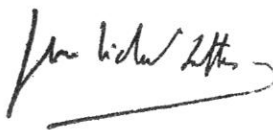
* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DESIGNER Monsieur Nicolas MISIAK en qualité de membre au sein du Conseil d'Administration de Tisséo-Voyageurs.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES